











Rapport d'instruction

Dossier ADEME N°: 1328C0136 Dossier OEC/CTC N°: 13 067

Maître d'ouvrage - raison so	ciale	SYVADEC				
Adresse		5BIS, RUE FERACCI 20 250 CORTE				
CODE APE		38 21 Z				
SIRET		2 000 982	2 700 029			
Responsable Légal		Françoi	s TATTI			
Opération		Organisation du 27ème Congrès AMORCE				
Lieu de réalisation		Bastia				
Date prévisionnelle de réalisation		Date prévisionnelle de début d'opération : 15 juillet 2013 Date prévisionnelle de fin d'opération : 18 octobre 2013				
CPER 2007-2013		ProDEME (ADEME/CTC)				
Dossier instruit par l'OEC dans le	cadre du PO FEDER	non				
Dossier instruit par l'ADEME dans	le cadre du Grenelle	non				
Instructeurs : ADEME :	NOEL Valérie	OEC/CTC :	BACCI Marie			
Gestionnaires : ADEME : Vanina BIANCARDINI						

ADEME		OEC / CTC			
Date de la demande	27/06/2013	Date de la demande	27/06/2013		
Date de réception	31/07/2013	Date de réception de la demande	08/07/2013		
Date d'accusé de réception	03/09/2013	Date AR du dossier complet	27/08/2013		
Date comité de gestion		Date comité de gestion			

MAITRE D'OUVRAGE					
Type de maître d'ouvrage	Collectivité locale				
Dans le cas d'une entreprise, au sens communautaire du terme, l'entreprise est :					
Situation du maître d'ouvrage au regard de la TVA	Récupération partielle de la TVA selon un coefficient modulateur sur cette opération				
Financement	Autofinancement				

CADRE DE L'OPERATION					
Secteur	Non concurrentiel				
Dans le cadre d'une opération en secteur concurrentiel, règlementation applicable					

MOTIVATIONS DES INSTRUCTEURS				
ADEWIE	La convention de partenariat établit au niveau national entre AMORCE et l'ADEME ne prévoit pas de financement pour l'organisation du congrès annuel des adhérents. Au niveau régional, pour des facilités de gestion, la CTC, financera l'opération à 100% sur le PRODEME.			
	Ce projet répond à la fiche 1 de la Convention PRODEME dont l'un des objectifs est l'accompagnenemnt des maîtres d'ouvrages menant des opérations de communication sur le thème des énergies renouvelables. En effet cette manifestation AMORCE sera dédiée pour moitié aux sujets d el'énergie.			

ANNEXE TECHNIQUE

Contexte:	Le SYVADEC est, depuis sa création en 2007, adhérent de l'association national AMORCE, réseau national de collectivités, d'associations et d'entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur. Fondée en 1987 avec une cinquantaine d'adhérents, elle en fédère aujourd'hui 723 dont 479 collectivités territoriales réparties sur l'ensemble de la France (regroupant plus de 55 millions d'habitants) et 244 professionnels adhérents.
Lieu de réalisation :	Bastia
Description technique de l'opération :	En 2013, le SYVADEC accueillera à Bastia, les 16, 17 et 18 Octobre prochain, le 27ème congrès de cette association qui devrait réunir 400 acteurs des secteurs de l'énergie et des déchets. Le Congrès :

Postes
Poste 1 - Transports
Poste 2 - Espace Congrès
Agents qualifiés SSIAP
Accueil
Location de matériel, décoration, PLV, aménagement
Poste 3 - Mallette du congressiste (sac et cadeau)
Poste 4 - Soirée de Gala
Traiteurs
Location et/ou chapiteau, matériels, décoration, aménagement des lieux, animation et lumières
Poste 5 - Frais accompagnement : relations presse, gestion des transports, conception et réalisation de l'Evènement

Echéancier prévisionnel de réalisation		prévisionnelle de de prévisionnelle de fi		
Indicateurs				
Hypothèses				
Contenu du rapport final	et comptabilisées	ées nale du trésorier rela 'éxécution de l'opér	nt que les facture	es ont été réglées

ANNEXE FINANCIERE

ANNEXE 2 - Annexe Financière

Décision N°1328c0136 Dossier PRODEME N°13067

1 - Coût total de l'opération et détail estimatif des dépenses éligibles

	Estimation Coût € HT	Dépenses éligibles à justifier € HT (50% énergie)
Poste 1 - Transports	20 903,00	10 451,50
Poste 2 - Espace Congrès	16 722,00	8 361,00
Poste 3 - Mallette du congressiste	12 876,00	6 438,00
Poste 4 - Soirée de gala	76 923,00	38 461,50
Poste 5 - Frais d'accompagnement	22 575,00	11 287,50
TOTAL	150 000,00	75 000,00

2 - Modalités de calcul de l'aide / Détermination du montant de l'aide

L'aide attribuée s'inscrit dans le cadre du PO FEDER 2007-2013 et plus particulièrement suivant le document convention PRODEME 2013 signée entre la Collectivité Territoriale de Corse et l'ADEME.

Le bénéficiaire est une collectivité NON assujettie à la TVA. Toutefois pour cette opération il récupére partiellement la TVA selon un coefficient modulateur.

2.1 - Détermination du coût admissible (assiette) pour chaque poste

• Postes 1 à 5

► Poetos 1 à 5 : Coût admiss	ole 75 000.00 €
► Postes 1 à 5 : Coût admiss	oie /5 000,00 €

2.2 - <u>Détermination du montant de l'aide</u>

	Coût admissible (assiette)	Taux de subvention	Aide PRODEME maximale (ADEME + CTC)	
Postes 1 à 5	75 000,00	70%	52 500,00	
TOTAL	75 000,00	70%	52 500,00	

52 500,00 € 70,0%

Pour des facilités de gestion, l'aide est portée par la Collectivité Territoriale de Corse

3 - Plan de financement prévisionnel

•	Sur	les	dé	pens	es	élig	ibles	à	justif	ier	:
СТ	С										

ADEME	0,00€	0,0%
Bénéficiaire	22 500,00 €	30,0%
TOTAL	75 000,00 €	100,0%
 Sur le coût admissible : 		
CTC	52 500,00 €	70,0%
ADEME	0,00€	0,0%
Bénéficiaire	22 500,00 €	30,0%
TOTAL	75 000,00 €	100,0%